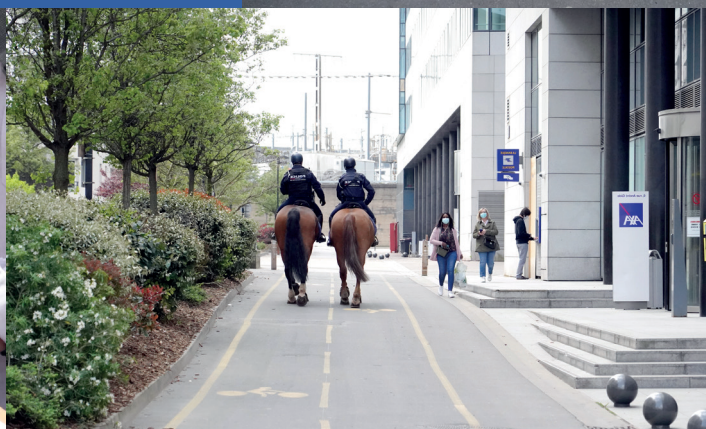


Stratégie locale de **sécurité** et de **prévention** de la **délinquance**

NOVEMBRE 2023



Sommaire

1. NATURE ET FONCTION DE LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1.1 Cadre légal

1.2 Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance - Approche méthodologique

1.3 Les orientations définies à l'échelle nationale et départementale doivent permettre de fixer des axes thématiques communaux

2. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE « PARTAGE »

2.1 Les objectifs et la méthodologie du diagnostic local de sécurité

2.2 Les problématiques identifiées sur la commune de Châtillon

2.2.1 Préambule méthodologique

2.2.2 L'analyse des atteintes volontaires à l'intégrité physique

2.2.3 L'analyse des atteintes aux biens

2.3. Les principaux constats établis par les acteurs de terrain

2.3.1 Le trafic de cigarette

2.3.2 Les vols avec violence

2.3.3 Les vols avec effraction

2.3.4 Les violences sexistes et sexuelles

2.3.5 Le harcèlement et le cyberharcèlement

2.3.6 L'usage et la pratique des réseaux sociaux

2.4. Les axes qui définissent la politique locale de sécurité

3. LE SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE CHÂTILLON.

3.1 Les différentes compositions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Châtillon

3.2 Le schéma d'organisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Châtillon

3.3 Délinquance et dispositifs existants

3.4 Le rôle de la coordinatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

3.5 Le Financement des actions de prévention de la délinquance

4. LES CARACTERISTIQUES DE LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE CHÂTILLON

4.1 La sécurité de proximité : approche opérationnelle de la prévention de la délinquance à Chatillon

4.2 L'importance du suivi et de l'évaluation de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

4.3 La déclinaison des axes prioritaires sous la forme d'un plan d'actions

5. LES OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2024-2026

1. NATURE ET FONCTION DE LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La présente Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue « la feuille de route » du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune Châtillon pour la période 2024-2026.

Ce document met en avant les engagements prioritaires de la ville en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et de ses partenaires pour qu'ils s'inscrivent dans la durée. Cette stratégie a été élaborée à partir des actions menées par la municipalité châtilonnaise et coconstruite avec les acteurs locaux au cours d'échanges programmés au sein d'ateliers de travail organisés sur le territoire issu du CLSPD.

Cette stratégie se présente comme l'outil de mise en œuvre de la politique de prévention sur le territoire châtilonnais. Elle privilégie une coordination des réponses des partenaires tout en respectant les compétences et le cadre d'intervention de chacun. Elle vise une baisse de la délinquance et une amélioration de la tranquillité publique par une meilleure organisation des ressources humaines et techniques dédiées à ces questions.

Le cadre dans lequel s'inscrit aujourd'hui la politique de sécurité et de prévention d'une municipalité, en partenariat avec l'Etat, résulte à la fois de textes anciens qui conservent toute leur actualité, des apports spécifiques de la loi de 2007 et de textes plus récents.

1.1 Cadre légal

- **Loi du 25 mai 2021** pour une sécurité globale préservant les libertés ;
- **Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011** d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;
- **Ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012** relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;
- **Décret n° 2013-1112 du 4 décembre 2013** relatif à la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure (Décrets en Conseil d'Etat et en conseil des ministres).

Ses pouvoirs de police administrative ont constitué originellement le cadre essentiel de l'exercice par le maire de certaines prérogatives préventives sur le territoire de sa commune. Ils ont été consacrés par la loi d'organisation municipale du **5 avril 1884** et repris par les articles **L.131-2** du code des communes puis **L.2212-2** du code général des collectivités territoriales, au travers de la référence au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques.

Au début des années 80 s'est imposée l'idée selon laquelle la prévention de la délinquance, qui touche à la vie quotidienne des habitants, nécessitait un investissement accru des maires, dans le cadre d'un partenariat actif avec les services de l'Etat, en charge de la sécurité des citoyens.

1.2 Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance - Approche méthodologique

Dans cet esprit, différents dispositifs partenariaux de prévention de la délinquance, instances et/ou contrats, ont été mis en place et réajustés progressivement pour aboutir aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) depuis 2002, présidés par les maires et aux contrats locaux de sécurité (CLS) à partir de 1997.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance à fixer la doctrine actuelle de la politique de prévention de la délinquance en consacrant notamment le rôle « pilote » du maire, en lui attribuant de nouvelles prérogatives dans ce champ et en associant autour de lui l'ensemble des acteurs de la prévention au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ces orientations ont été déclinées en 50 mesures concrètes par le « Plan national de prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes » arrêté par le comité interministériel de prévention de la délinquance présidé par le Premier ministre le 2 octobre 2009. Ce plan, a introduit la notion de « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance », dont la mise au point est encouragée au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, et dont l'approche est à la fois déterminée en matière d'objectifs et souple.

Ainsi les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance sont destinées à se substituer progressivement aux anciens CLS et CLS nouvelle génération – instaurés par des circulaires de 1997 et 2006, qui ne conféraient pas à leur mise en place par les élus et l'Etat un caractère d'obligation – ou à fournir un cadre adapté à de nouvelles initiatives locales.

1.3 Les orientations définies à l'échelle nationale et départementale doivent permettre de fixer des axes thématiques communaux

La Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance applicable sur la période 2020-2024 fixe quatre axes prioritaires :

- **Axe 1** : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- **Axe 2** : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- **Axe 3** : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- **Axe 4** : Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace.

Entre le plan national dirigé par l'Etat et le plan local mis en place par la Maire, un niveau intermédiaire, dirigé par le préfet de département a été créé. Cet organe permet notamment de coordonner les politiques au-delà des limites des communes, les problématiques liées à la délinquance étant intercommunales. Dans ce contexte, l'organe départemental dresse 6 priorités :

- Prévenir et lutter contre les stupéfiants et les usagers détournés de produits présentant des risques d'addiction ;
- Prévenir et lutter contre les violences de voie publiques ;
- Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et le proxénétisme ;
- Lutter contre les violences urbaines ;
- Faire baisser les comportements accidentogènes sur la route ;
- Lutter contre les dérives sectaires.

Ainsi la commune de Châtillon adapte ses axes locaux aux axes nationaux et départementaux. Respectant la démarche, elle agit au sein d'une gouvernance efficace, coconstruite avec la population. Ce volontariat lui permet d'aller à l'avant des problématiques de délinquance. Cela permet de les identifier et de bâtir une stratégie autour de 3 axes : la tranquillité publique, les violences faites aux femmes ainsi qu'un sujet transversal autour des réseaux sociaux et du harcèlement.

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ « PARTAGE »

2.1. Les objectifs et la méthodologie du diagnostic local de sécurité

Le diagnostic local de sécurité visait à l'origine un triple objectif :

- Établir une « topographie » des problématiques récurrentes d'insécurité (actes de délinquance, incivilités, sentiment de sécurité) constatées sur le territoire communal.
- Recenser les actions, acteurs et dispositifs s'inscrivant dans le champ de la sécurité, tranquillité et prévention de la délinquance.
- Définir les axes thématiques prioritaires de la future stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le diagnostic local de sécurité privilégie une approche multi-sources : analyse statistique, échanges avec le milieu associatif, comptes-rendus réalisés par la police municipale, les services sociaux municipaux et les élus.

2.2. Les problématiques identifiées sur la commune de Châtillon

2.2.1. Préambule méthodologique

Les données sur la délinquance sont issues des statistiques du ministère de l'intérieur et servent à poser une analyse comparative entre le chiffre de la délinquance départemental et communal pour évaluer la situation à Châtillon. Ainsi la commune de Châtillon est une commune avec des chiffres de la délinquance plus bas que la moyenne départementale.

	2020		2021		2022	
	Commune	Département	Commune	Département	Commune	Département
Vol de véhicule sur la commune	2,281	2,547	2,033	2,533	2,446	2,776
Vol violent sans arme	1,484	1,438	1,428	1,361	1,237	1,267
Coup et blessures	3,05	4,036	4,122	4,4	4,177	4,785
Violences sexuelles	0,55	0,722	1,017	0,9	0,577	1,032
Cambrillages	4,442	5,545	4,775	5,425	4	6,565

Source <https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Datavisualisation/Delinquance-enregistree-au-niveau-departemental-et-communal>

2.2.2. L'analyse des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Au cours de l'année 2022, au niveau départemental les coups et blessures sont de 0.48% avec des chiffres supérieurs à la commune de Châtillon pour les violences intrafamiliales (0.27%) et inférieur pour les violences extra familiales (0.21%). En effet, dans la Commune de Châtillon, ont été recensé 152 coups et blessures volontaires soit 0.42%. Ces violences étaient de 73 coups et blessures en dehors du cadre familiale (0.2%) et 79 au sein de la cellule familiale (0.22%).

De plus, le niveau départemental est de 1.3 vols violents pour 1000 habitants ce qui est légèrement supérieur au 1.2 pour 1000 habitants au sein de la commune de Châtillon soit 45 délits.

2.2.3. L'analyse des atteintes aux biens

Concernant l'atteinte aux biens, la moyenne départementale est de 0.66% ce qui est un tiers de plus que la commune de Châtillon qui a subi 72 cambriolages de logement soit 0.4%.

La moyenne des destructions et dégradations volontaires départementales est supérieure avec 0.84% alors que la commune a subi 253 soit 0.7%.

Concernant les véhicules, les moyennes départementales sont toujours supérieures avec 0.12%, 0.32% et 0.28%. En effet, dans la commune de Châtillon, 32 vols d'accessoires ont eu lieu (0.09%), 61 vols dans les véhicules (0.17%) et 89 vols de véhicules (0.24%).

Enfin, au sein du département les vols sans violence sont de 13.6 pour 1000 habitants contre 386 délits au niveau communal (1.06%) ont été recensés.

2.3. Les principaux constats établis par les acteurs de terrain

Les acteurs de terrain établissent plusieurs constats : le territoire de Châtillon est traversé par les problématiques de violences faites aux femmes, de harcèlement notamment scolaire, d'usage des réseaux sociaux, de trafic de cigarette, de vols violents et de cambriolages.

2.3.1. Le trafic de cigarettes

La gestion de ce fléau constitue un engagement fort de la municipalité inscrit dans son programme politique. Le phénomène de la vente à la sauvette s'installe localement dans des zones regroupant des ensembles d'activités commerciales licites mais aussi illicites. Ainsi les villes sont des lieux privilégiés pour ces échanges commerciaux et les quartiers particulièrement concernés sont ceux où les passages et échanges sont renforcés par cette forte activité commerciale ou marqués par une occupation importante du domaine public, par la présence d'une forte densité de population.

La sortie du métro de Châtillon-Montrouge (ligne 13 et bientôt ligne 15) et du terminus du T6 est devenue un point de rassemblement des vendeurs à la sauvette de cigarettes de contrebande ou de contrefaçon faisant de ce quartier un pôle de revente attractif. Le trafic ne s'est pas forcément intensifié ces dernières années mais s'est étendu jusque sur l'avenue de Paris, en limite de commune de Malakoff et de Montrouge au fur et à mesure de l'adaptation des vendeurs aux interventions policières. Ce secteur est particulièrement attractif pour le commerce illégal. En effet, situé au cœur d'un réseau d'entreprises dynamiques employant près de 3000 personnes, le transit des usagers des transports et de voie publique y est particulièrement dense et va s'intensifier avec l'installation de la gare du Grand Paris Express.

Ces activités de reventes illégales ont des répercussions néfastes sur la qualité de vie des riverains et usagers des transports publics qui concourent au sentiment d'insécurité, sentiment amplifié particulièrement pour les femmes en soirée. Les abords du métro sont marqués par une occupation importante de l'espace public susceptible de gêner la libre circulation des piétons et il est noté une présence d'individus alcoolisés particulièrement en fin de journée contraignant la collectivité à prendre un arrêté municipal réglementant la consommation d'alcool au métro. (Arrêté municipal n°2019 / 118 du 21 octobre 2019).

Par ailleurs, les vendeurs à la sauvette n'hésitent pas à détériorer le mobilier urbain (poteaux électriques le long du tramway, jardinières, parterre de plantation côté Bricorama, voirie le long de la coulée verte) pour dissimuler leurs paquets de cigarettes. À ce titre, en 2022, plus de 2400 paquets ont été découverts aux abords du métro par la police municipale. Outre les désagréments subis, le trafic génère une présence de débris (canettes, papiers de cigarettes...) et concourt à un sentiment de délaissement de la zone.

Par ailleurs, ce type de trafic génère des rixes entre vendeurs de cigarettes motivées par une volonté d'appropriation du territoire et une recrudescence de vols à l'arraché ou vols de vélos. À ce titre, plusieurs plaintes ont été déposées auprès du commissariat local. Dans la continuité, la police municipale retrouve régulièrement des armes blanches dissimulées dans les fourrés aux abords immédiats du métro.

Ensuite et au-delà des nuisances directes causées par le trafic, la cohabitation est rendue malaisée entre une population active exerçant une activité dans les immeubles de bureaux aux abords du métro (Axa...) et des individus désœuvrés qui n'hésitent pas à saisir toute opportunité pour se montrer menaçants voire agressifs. Dans ce cadre, les moyens d'action doivent être couplés à une législation dynamique.

2.3.2. Les vols avec violences

Pour les violences physiques crapuleuses, les investigations se heurtent notamment en matière de vols avec violence à une difficulté : la rapidité de fuite des auteurs d'infractions aux abords des stations de transports en commun couplée à une exploitation des images de vidéosurveillance parfois hasardeuse ;

En 2022, la demande sociale de tranquillité et de sécurité publiques (courriers reçus, remontés via les instances d'échanges d'information), ainsi que les faits constatés et observés par la police municipale sur le terrain et par les opérateurs de vidéoprotection montrent les phénomènes de délinquance suivants :

- Des phénomènes de vols et violences (vols à l'arrachée, roulotte) sur un secteur déterminé, secteur marqué par la vente à la sauvette : maison blanche – métro.

2.3.3. Vols avec effraction

Même si on peut observer une évolution constante année par année dans ce mode opératoire, Châtillon reste en deçà par rapport aux autres villes du département. La municipalité a renforcé le dispositif « Opération Tranquillité Vacances » par la présence des policiers municipaux sur les marchés de la commune. Cette opération de proximité a vocation à faire de la sensibilisation quant aux bonnes pratiques à adopter pour éviter un vol par effraction, considérant que la sécurité des biens est l'affaire de tous.

2.3.4. Les violences sexistes et sexuelles

- Signature du contrat local contre les violences sexistes et sexuelles ;
- L'éducation à l'Égalité entre les femmes et les hommes reste aujourd'hui un enjeu majeur dans la prévention des violences. Au regard des conséquences psychologiques économiques et sociales des violences sur les victimes et leurs enfants ;
- Agir dès le plus jeune âge permet une anticipation des problématiques futures mais aussi un espace de paroles, d'échange et de réflexion. Cette prévention doit s'inscrire tout au long du développement et de la construction de celui-ci : de l'enfance jusqu'au jeune adulte ;
- La formation et l'information des professionnels susceptibles d'intervenir auprès des femmes victimes de violences sont déterminantes dans la suite du parcours et la prise

en charge de la victime : déconstruire des croyances, adapter sa réponse, orienter et identifier la problématique sont des axes incontournables et sécurisants dans la prise en charge des professionnels de la Ville ;

- La nécessité de renforcer la protection et l'accès des victimes de violences et de leurs enfants dans le parcours judiciaire et dans le maillage communal est apparue ;
- Le besoin de coordonner le parcours de sortie des violences par la prise en charge psychologique, sociale et économique des victimes et des enfants est essentiel pour se reconstruire, soigner les traumatismes et les aider à s'engager dans un parcours de sortie des violences ;
- Permettre de mieux identifier les structures ressources et les dispositifs de prise en charge est un défi majeur ;
- Le commissariat de Montrouge a aussi un référent LGBTQIA+ ;
- Le CCAS a un partenariat avec le Refuge avec une permanence dédiée sur la Ville.

2.3.5. Le harcèlement et le cyberharcèlement

Plusieurs actions ont été menées au sein des collèges et de la Ville concernant l'accompagnement des parents face à cette problématique :

- Les premiers ateliers ont soulevé les problématiques des parents, leur limite d'action, leur souffrance et une forte inquiétude. Les parents ont apprécié le fait de pouvoir parler, être écoutés et d'avoir des pistes pour agir. La question est vraiment prégnante dans les conseils d'écoles ;
- Les parents évoquent l'absence de soutien psychologique, autant pour les élèves que pour eux. En effet la liste d'attente auprès des psychologues privés est intenable au regard des symptômes de leurs enfants (insomnies, maladies psychosomatiques, absence de lieu d'écoute, liste d'attente au centre médical psychologique évalué à 6 mois) ;
- Les parents soulignent que l'absence de soutien au sein des établissements accentue, ce qui accentue leur désarroi. La problématique apparaît de plus en plus importante et les situations de harcèlement sont très nombreuses, touchant différents établissements de classe primaire et collèges de la commune ;

Une campagne de sensibilisation, d'information et de soutien à la parentalité a été engagée sur l'année 2022 et 2023 :

- Afin d'informer et de soutenir les parents dans leur fonction éducative ;
- Sensibiliser la communauté éducative et les élèves aux enjeux qui peuvent émerger :
- ❖ Création et mise en place du point Ecoute sur le territoire :
 - ✓ Repérer la souffrance
 - ✓ Orienter vers les autres dispositifs existant sur le territoire
 - ✓ Assurer une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien et de prise en compte de la souffrance : pouvoir déposer son vécu
 - ✓ Faire des passerelles vers le soin et la prise en charge si nécessaire
- ❖ Actions de sensibilisations pour les agents de la Ville incluant les agents de la Police municipale sur toute la mandature.
- ❖ Dans le cadre de l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des parents, des ateliers encadrés par une psychologue sont menés sur le territoire.

2.3.6. L'usage et la pratique des réseaux sociaux

- L'utilisation des médias sociaux dès l'adolescence aurait un effet bénéfique en améliorant la communication ainsi que les liens sociaux et même les compétences techniques ;
- Les médias sociaux feraient même partie du processus de socialisation. De plus, ils offrent l'opportunité d'apprendre différemment. Il semblerait que plusieurs écoles utilisent les blogues comme outil d'enseignement et l'on remarquerait plusieurs effets bénéfiques sur l'apprentissage des jeunes comme une amélioration de l'expression écrite et le développement de la créativité ;
- Les médias sociaux sont une source d'information illimitée et ils sont un moyen pour les adolescents notamment de trouver des réponses à leurs interrogations ;
- Les jeunes ont parfois du mal à se limiter et peuvent aussi être influencés par les pairs ;
- La vie privée est, dans certains cas, atteinte car les jeunes utilisateurs ne sont pas assez vigilants sur les photos, messages, vidéos qu'ils publient ;
- Les jeunes n'ont pas forcément conscience que le type d'information, qu'ils transmettent, pourrait se voir confrontés à divers problèmes, notamment lorsque viendra le temps de trouver un emploi ;
- Ils aussi les premières victimes en cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement : menaces, insultes, envoi de photos obscènes ou choquantes, rumeurs, tags sur des photos ;
- L'habitude amène certain jusqu'à une cyberdépendance, appelée aussi cyberaddiction, qui serait un trouble psychologique entraînant un besoin irrésistible et obsessionnel d'utiliser internet ;
- Ils peuvent être les victimes d'abus sexuel ou de vol à l'identité numérique ;
- Ils s'inscrivent souvent trop jeunes (alors qu'un âge de 13 ou 16 ans est demandé par les plateformes) sous l'œil plus ou moins vigilant de leurs parents et parfois à leur insu ;
- Enfin quelques chiffres pour saisir l'ampleur du phénomène. Un enfant entre 7 et 12 ans passe en moyenne 5h30 par jour devant un écran. Il existe 5,4 milliards de faux comptes sur les réseaux sociaux. 68% des enfants accèdent à des contenus inappropriés et 40 % des élèves disent avoir été victimes de cyber harcèlement.

2.4. Les axes qui définissent la politique locale de sécurité

L'identification des problématiques, par le CLSPD de Châtillon et ses groupes de travail, a permis une réflexion pour prévenir et diminuer la délinquance.

Ainsi conformément aux priorités nationales et départementales et aux défis locaux, la commune de Châtillon a décidé de travailler autour de 4 axes :

- La tranquillité publique par des missions de proximité**
- Les atteintes aux personnes**
- Les violences sexistes et sexuelles**
- Les conduites et comportements à risque**

Ces axes seront déclinés ensuite en fiches-actions devant permettre de clarifier l'action et de mesurer ses résultats. Cette stratégie sera applicable sur la période 2024-2026.

- Le premier axe concerne la tranquillité publique et des politiques publiques pour éviter la délinquance, sa récurrence ou sa sanction ;

- Le deuxième a pour objectif de limiter les atteintes aux personnes, notamment à cause des rixes et des phénomènes de bandes qui s'accroissent dans les Hauts de Seine ;
- Le troisième a pour but de diminuer les cycles de violences intrafamiliales mais aussi d'améliorer l'égalité des droits et des chances de la femme en permettant son émancipation ;
- Le quatrième se veut celui de la protection de la jeunesse et est donc transversale. Il est à la croisée entre le harcèlement notamment scolaire, véritable fléau de nos jours, et les conduites à risque (les réseaux sociaux, alcool, tabac, conduites motorisées, drogues et nouvelles drogues).

3. LE SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE CHÂTILLON

3.1. Les différentes compositions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Châtillon

CLSPD plénier

Aujourd'hui le CLSPD de Châtillon a fait le choix d'une composition large. Ce choix a été guidé par la volonté qu'aucun public confronté à la délinquance ne puisse pas s'exprimer. En effet la composition dépend des besoins et des particularités locales.

Le CLSPD de Châtillon comprend plusieurs collèges :

□ Les représentants politiques de la commune :

- Madame la Maire ;
- L'Adjoint de Madame la maire déléguée à la Sécurité, à la Prévention de la Délinquance ;
- Les adjoints de Madame la Maire ;
- Les conseillers municipaux ;
- L'Adjoint au Sport, à la jeunesse, aux liens intergénérationnels et aux associations ;
- Les coprésident et coprésidente des Conseils de Quartier ;
- Le Directeur de Cabinet de Madame la Maire de Châtillon.

□ Les représentants de l'Etat :

- Le Préfet ;
- Le Sous-préfet ;
- Le Procureur de la République ;
- Le/la Commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Montrouge ou son représentant ;
- Le Proviseur du Lycée Jacques Monod ;
- Les Principaux du collège Paul Eluard et du collège George Sand ;
- La Directrice du SPIP des Hauts-de-Seine.

□ Les représentants des collectivités territoriales :

- Le Président de l'ETP Vallée Sud-Grand Paris ;
- Le Conseiller départemental des Hauts de Seine ;
- Le Directeur de Cabinet du président des Hauts de Seine ;

- Les représentants du Département des Hauts de Seine ;
- La Directrice du Centre Maternel les Marronniers.

□ **Les représentants municipaux :**

- Le Directeur Général des Services ;
- La directrice de la Police Municipale ;
- La Directrice du service Prévention et Citoyenneté ;
- La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Les Directeurs et Directrices des Service des sports, du Service éducation et du Service jeunesse.

□ **Les représentants du monde associatif :**

- L'association ACTION JEUNES, club de prévention spécialisée ;
- Le Centre Flora Tristan ;
- La Croix Rouge Française ;
- L'Equipe SAINT VINCENT ;
- La Présidente de l'ACAC ;
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

□ **Les représentants des bailleurs et des régies de transport :**

- Des représentants de l'Habitat et cohésion territoriale et de l'Habitat social et cohésion territoriale ;
- Des représentants de la SA HLM immobilière 3F, de l'OPH Hauts de Seine Habitat, SA HLM Toit et Joie, de VSGP Habitat et de SA HLM 1001 Vies Habitat ;
- Un représenté de sureté RATP.

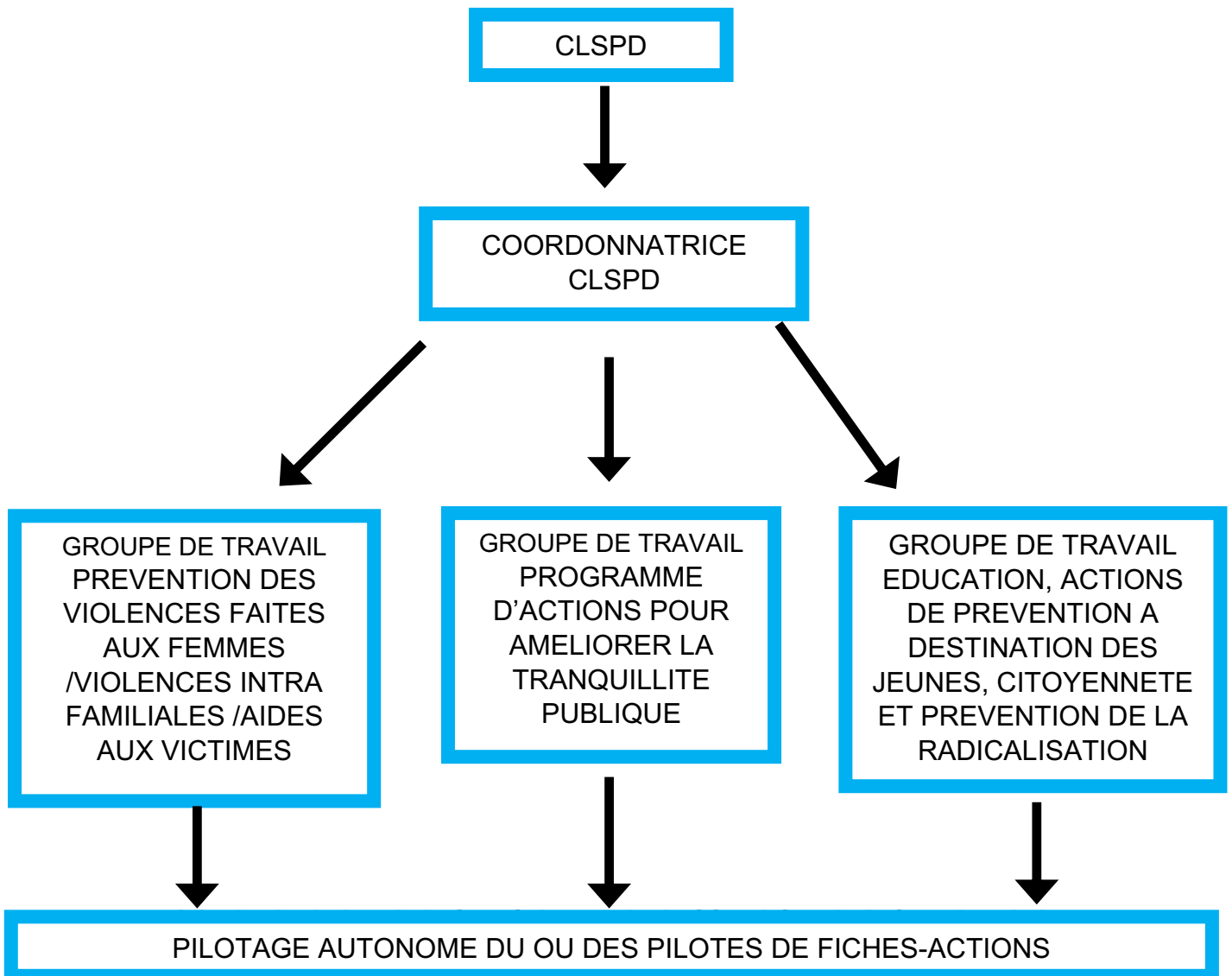
□ **Les personnalités qualifiées :**

- Une Experte en citoyenneté, laïcité et prévention de la radicalisation ;
- Le Délégué du Défenseur des Droits de la République.

Groupes de travail : composition et Fiches actions

Groupes thématiques	Composition proposée	Fiche-actions
<p>Prévention des violences faites aux femmes /violences intra familiales /aides aux victimes</p>	<p>Coordinatrice : Linda HAFIANE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Cheffe de service ACTION JEUNES ; - Le Coordinateur de Territoire du CD92 ; - La Directrice du service Prévention et Citoyenneté ; - La Directrice du CCAS ; - Un représentant de la Brigade de Protection Locale de la Famille (BLPF) au commissariat ; - La maire adjointe aux Solidarités, à la santé, à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations ; - La Directrice du Centre Flora TRISTAN. 	<p>1-Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes</p> <p>2-Inscrire et accompagner les victimes de violences et leurs enfants dans un parcours identifié</p> <p>3. Mobiliser les professionnels vers une démarche multi partenariale</p>
<p>Education, actions de prévention à destination des jeunes, citoyenneté et prévention de la radicalisation</p>	<p>Coordinatrices : Linda HAFIANE et Laure AUBOIRON</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Cheffe de service ACTION JEUNES ; - La Directrice du service Prévention et Citoyenneté ; - La Directrice du service jeunesse ; - Les principaux et principaux adjoints du collège Paul Eluard et Georges Sand ; - La coordinatrice de Territoire du CD92 ; - La Mission Prévention Contact et Ecoute (MPCE) au commissariat ; - La Directrice de la Police Municipale ; - Le Maire adjoint à la sécurité ; - Le maire Adjoint au Sport, à la jeunesse, aux liens intergénérationnels et aux associations ; 	<p>4-Lutter contre le harcèlement scolaire</p> <p>5- Appréhender et protéger nos jeunes des réseaux sociaux</p>
<p>Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique</p>	<p>Coordinatrice Virginie Garnier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Maire adjoint à la Sécurité, à la Prévention de la Délinquance ; - La Maire adjointe aux Finances, à la commande publique et au bien-être animal ; - Le Directeur de Cabinet de madame la Maire ; - La Cheffe de service ACTION JEUNES ; - La Conseillère municipale déléguée au commerce local ; - La Cheffe unité prévention et citoyenneté, de la Mission Prévention Contact et Ecoute (MPCE) au commissariat, - L'Attachée de Direction-Responsable Juridique ; - La Responsable Technique de Châtillon Habitat ; - Un conseiller municipal - Un responsable GPSR. 	<p>6- Anéantir les trafics autour de la gare et de ses alentours</p> <p>7- Lutter contre les incivilités</p> <p>8- Protéger la propriété</p> <p>9- Prévenir les rixes et les phénomènes de bandes.</p>

3.2. Le schéma d'organisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Châtillon



3.3 Délinquance et dispositifs existants

Les actions menées par le CLSPD sont en priorité et majoritairement déjà existantes. En effet, le rôle stratégique du CLSPD ne lui permet pas d'agir en nom propre. Ainsi en réunissant les partenaires confrontés à la prévention, ils doivent organiser des parcours de protection ou de sortie du cycle de la délinquance.

Les acteurs interagissent entre eux mais agissent donc chacun au sein de leur compétence. En assurant les actions dans ce cadre concerté, les politiques publiques et les actions privées permettent une meilleure anticipation et prise en charge de la délinquance.

Ce processus permet ainsi d'inclure au mieux ces acteurs du territoire et de mettre à l'honneur leur engagement. Ces réussites collectives permettent la création d'un cercle vertueux en faveur des Châtillonnaises et Châtillonnais.

3.4. Le rôle de la Coordinatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



L'article L.132-4 du Code de la Sécurité Intérieure précise que « dans les communes de 15 000 habitants, le maire charge un membre du conseil municipal ou un agent public territorial du suivi, de l'animation et de la coordination des travaux du CLSPD ». Il est actuellement difficile de promouvoir et de maintenir une dynamique collective pour faire fonctionner un C.L.S.P.D. sans un accompagnement technique et un suivi permanent reposant sur des techniciens de la coordination. La Coordinatrice CLSPD doit veiller au bon fonctionnement des instances partenariales, c'est « le cœur de son métier ».

Elle aura pour principale mission de mobiliser les acteurs sur l'ensemble du territoire et animer les groupes thématiques créés dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

3.5. Le Financement des actions au sein du CLSPD

La Commune n'ayant jamais demandé de subventions au département, elle a pu obtenir au conseil départemental :

- Pour un poste de coordinateur CLSPD : 10 000€,
- Pour le Point Ecoute harcèlement : 1 300€.

De plus, les projets de la municipalité sont finançables par le département, la région principalement concernant la vidéoprotection.

- Le FIPD géré par l'Etat nous a permis d'obtenir une subvention à hauteur de 20 000€ par le redéploiement de la vidéoprotection.

Le reste à charge est financé par les fonds propres de la Commune.

- Le Centre Flora Tristan est subventionné à hauteur de 7000 euros par la Commune.
- Le reste des actions étant réalisées par les services municipaux, financées par la Commune.

4. LES CARACTERISTIQUES DE LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE CHÂTILLON

4.1. La sécurité de proximité : approche opérationnelle de la prévention de la délinquance à Châtillon

La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Châtillon a fait le choix de privilégier une sécurité de proximité pour gagner en efficacité et efficience.

Il convient d'agir avec méthode.

Seul ce travail de proximité permet d'améliorer la tranquillité au quotidien, attente forte de l'ensemble des administrés.

Ainsi la municipalité de Châtillon a opté pour une stratégie de sécurité de proximité. Ce cadre a permis au CLSPD d'édicter 10 fiches actions pour améliorer la sécurité des chatillonnais et prévenir les conduites à risque ou délictuelles.

Près de 8 fiches sont déjà installées et correspondent à des politiques déjà mises en place. Les 2 dernières seront initiées au cours de l'année 2024.

Cela sans pour autant négliger le caractère ambitieux du programme local dans sa globalité conclu *a minima* pour les trois prochaines années.

Il est important de souligner que cette Stratégie locale s'apparente à un état d'esprit. Celui-ci s'est matérialisé dans un certain nombre d'actions entreprises par la municipalité telle que :

- Acquisition d'un local à l'entrée du métro, afin d'y installer une **annexe de la Police Municipale** et un point service public ;

- **Renforcement des effectifs de la Police Municipale** pour plus de proximité (à pied et à vélo), avec des agents référents par quartier ;
- Rétablissement des caméras de **vidéoprotection** et lancement d'une étude pour son extension ;
- Conventionnement avec Hauts-de-Seine habitat pour le visionnage de leurs caméras de vidéoprotection des résidences Vauban-Peyronnet ;
- Création d'une **commission de rappel à l'ordre**, en lien direct avec le Procureur de la République ;
- Installation d'un **nouveau conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** avec trois groupes spécialisés ;
- **Assermentation de la brigade verte** pour des missions de police de l'environnement (lutte contre les dépôts sauvages et les déjections canines sur les trottoirs) ;
- **Acquisition d'un radar mobile** pour effectuer des contrôles de vitesse ;
- **Présence de la Police Municipale sur les marchés** pour des opérations de prévention (opération tranquillité vacances, sensibilisation pour lutter contre les cambriolages...) ;
- Réactualisation de la **convention de coordination**, en lien direct avec le Préfet et le Parquet (renfort du partenariat en matière de lutte contre la vente à la sauvette) ;
- Mise en place de moyens destinés à la lutte contre la délinquance en renforçant la synergie avec le Parquet (**Cellule judiciaire du Traitement de la Délinquance – février 2022 / Groupe de Partenariat Opérationnel**) ;
- Renforcement du partenariat avec le **Ministère des Transports** (lutte contre l'insécurité routière : contrôle des poids lourds – 1 action /mois) ;
- Mise en place de la **vidéo verbalisation** (optimisation vidéoprotection - lutte contre l'insécurité routière) ;
- **Actions de proximité** (actions de prévention cambriolages, vols ...à l'égard des seniors, action de prévention routière auprès des écoliers) ;
- **Lutte contre les cambriolages** (réunions de partenariat avec la PN à échéance régulière – mise en place d'un maillage avec la population) + Opérations Tranquillité Vacances ;
- **Bien-être au travail** (mise en place d'actions auprès des agents avec 1 ergonome et psychologue du centre de gestion Pantin) ;
- **Equiperment des agents avec de caméras piétons individuelles** (sécuriser les interventions, prévention des incidents, constat des infractions, collecte de preuve et poursuite des auteurs, formation et pédagogie des agents) ;
- **Formations** des policiers municipaux :
 - Accompagnement des victimes de violences ;
 - Prise en charge des animaux maltraités
 - Sensibilisation sur le harcèlement scolaire

Ces actions vont permettre d'assurer les moyens pour mener à bien les 10 fiches actions. Celles-ci jouiront aussi d'une certaine flexibilité. En effet, les partenaires pourront suspendre une action s'ils estiment qu'elle a complètement rempli les objectifs fixés et ce, avant même la fin de la période d'application de la présente stratégie. La même situation vaut pour une action ciblée sur une problématique qui ne constitue plus une priorité. Cette suspension sera décidée de manière collégiale par les membres composant la formation restreinte du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Châtillon.

Si au cours de la période d'application de la présente stratégie, les partenaires identifient une nouvelle problématique nécessitant d'être inscrite au sein de ce document

contractuel, une nouvelle fiche action sera rédigée et intégrée au sein du plan local d'actions en remplacement de l'action suspendue.

Les partenaires du C.L.S.P.D veilleront toutefois à ne jamais trop dépasser le nombre d'actions défini initialement (10).

Le caractère opérationnel des actions menées par la municipalité ainsi que les associations sera assuré par l'élaboration d'outils susceptibles de faciliter la mise en œuvre du programme local d'actions. Au-delà de leur inscription au sein d'une fiche action, certaines thématiques de travail nécessiteront éventuellement la conclusion de protocoles, conventions de partenariats spécifiques ou encore de chartes portant notamment sur l'échange d'informations. Ces outils seront annexés à la Stratégie Locale au fur et à mesure de leur validation par les partenaires concernés.

Enfin, la mise en œuvre du plan d'action insérée au sein de cette Stratégie Locale sera confiée aux trois groupes de travail existant ou à un nouveau si le besoin était ressenti par les membres du CLSPD. Chaque axe s'appuiera sur un groupe composé de professionnels susceptibles d'apporter leur expertise sur les problématiques identifiées en vue de la construction d'une réponse adaptée.

4.2. L'importance du suivi et de l'évaluation de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Il est important que les actions puissent se développer au sein d'un cadre clair qui pourra vérifier leur réussite. Pour cela, les objectifs comme le constat doivent répondre à 5 critères.

Ces objectifs devront être décidés en concertation avec le CLSPD pour que ses membres soient en accord avec le constat la trajectoire et les actions.

Les objectifs doivent être définis par fiches actions pour mesurer dans le détail, leur réalisation.

Ils doivent déjà être mesurables pour que leurs évolutions soient visibles par tous et que le CLSPD puisse déterminer la réussite ou l'échec d'une fiche action.

Enfin, les objectifs doivent être atteignables, le CLSPD doit choisir des objectifs raisonnables par rapport aux moyens et autant qu'il a.

Ces objectifs seront donc limités dans le temps. Le plan traduira la volonté politique jusqu'en 2026. Un nouveau plan devra être discuté pour les années 2027/2030.

4.3. La déclinaison des axes prioritaires sous la forme d'un plan d'actions

Ces axes ont été déclinés en 10 fiches-actions visant à répondre aux problématiques soulevées par le constat ainsi une fiche est consacré à :

- Réduction des trafics autour de la gare et de ses alentours ;
- Lutter contre les incivilités
- Prévenir les troubles à la tranquillité publique
- Prévenir les rixes et les phénomènes de bandes
- Conduites à risque et sécurité routière
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;

- Inscrire et accompagner les victimes de violences et leurs enfants dans un parcours identifié ;
- Mobiliser les professionnels vers une démarche multi partenariale
- Lutter contre le harcèlement scolaire
- Appréhender et protéger nos jeunes des réseaux sociaux

FICHE-ACTION 1

REDUCTION DES TRAFICS AUTOUR DE LA GARE ET DE SES ALENTOURS

Axes	1 et 4
Intitulé fiche actions	REDUCTION DES TRAFICS AUTOUR DE LA GARE ET DE SES ALENTOURS
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	Vente sauvette et infractions connexes
Objectif général	Anticiper l'évolution du phénomène, se réapproprier le territoire, rassurer la population, réduire les nuisances, les troubles à la tranquillité et sécurité publique. Assurer le maintien du bon ordre
Objectifs opérationnels	La présence visible des effectifs sur le terrain constitue la clé de voute de la stratégie de sécurité. L'objectif est d'occuper le terrain et de multiplier les interventions transversales de manière périodique par le biais d'actions conjointes. Les forces de police doivent également faire preuve d'adaptation en fonction de l'évolution de la situation. Actions de prévention à l'égard des acheteurs
Cadre de référence	
Pilote	DPM
Partenaires	PN - DOUANE - RATP
Public/territoire cible	PUBLIC (usagers transports publics, riverains, personnes vulnérables, public en général)
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition d'un local à l'entrée du métro, afin d'y installer une annexe de la Police Municipale et un point service public ; ➤ Renforcement des effectifs de la Police Municipale pour plus de proximité (à pied et à vélo), avec des agents référents par quartier ; ➤ Réactualisation de la convention de coordination, en lien direct avec le Préfet et le Parquet (renfort du partenariat en matière de lutte contre la vente à la sauvette) Les maîtres-mots sont la poursuite de la lutte contre les infractions ; ➤ Diminution de 22% de faits constatés ; ➤ Des effectifs de voie publique fortement mobilisés, au premier rang desquels la BTC – 95 AFD en 2022 avec deux secteurs ciblés : la station de métro ligne 13 et ses alentours ; ➤ Un travail de démantèlement des points de deal par les enquêteurs du commissariat associés à la BAC ; Traitement des signalements CROSS en deux volets : saturation du point de deal par les effectifs de voie publique et investigations (5 points suivis en 2021 contre 1 en 2022) ; ➤ Des « Opé Stups » dans des secteurs clés associant PM/douanes/chiens cynophiles. Les maîtres-mots sont la mobilisation quotidienne du service dans la lutte contre le trafic ; ➤ Une stratégie de PVRD (point visibilité rencontre dissuasion) avec une présence policière accrue – 495 paquets de cigarettes saisis ; ➤ Des opérations de contrôle d'identité sur réquisitions du Procureur de la République, ainsi que des opérations ciblant les acheteurs (32 verbalisations en 2022) ; ➤ Mise en place d'une CJTD (cellule de traitement de la délinquance) en février 2022 : 458 contrôles, 29 interpellations, saisie douanière de marchandises contrefaites pour 2310 euros, 841 paquets de cigarettes saisis ; ➤ Un travail quotidien en lien avec la PM de Châtillon. VAUBAN Les maîtres-mots sont cibler les auteurs d'infractions pour assainir durablement la situation ; ➤ Incivilités, actes de délinquance, trafics de stupéfiants ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilles et opérations de police (contrôles d'identité, verbalisations et interpellations) très régulières ; Stratégie d'assainissement des alentours à l'exemple de la problématique résolue du restaurant McDonald en début 2022 ; ➤ Le recours à venir à l'outil de vidéosurveillance grâce au projet d'extension du système de vidéoprotection de la ville pour lequel le commissariat a été associé et surtout le projet en cours organisant le déport des 22 caméras de Hauts-de-Seine Habitat vers le CSU. La Mission Prévention Contact et Écoute du commissariat pour le recueil et le traitement des doléances des citoyens. La MPCE est également en charge des actions de sensibilisation à certaines infractions au sein d'établissements scolaires et auprès des seniors de la ville de Châtillon ; ➤ La BTC dans des missions de police de sécurité du quotidien qui œuvre au rapprochement police/population ; Les réunions police nationale/police municipale toutes les deux semaines environ pour coordonner la lutte contre la petite et moyenne délinquance sur la circonscription. Un tableau d'objectifs vise à répartir les missions assignées ; ➤ Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) au nombre de 2 pour la ville de Châtillon, favorisant le travail de diagnostic et la mise en œuvre de solutions communes pour répondre à des problématiques de tranquillité publique et de sécurité du quotidien. Exemples : les nuisances diverses au hall 3 rue Edmond Rostand et du 3 avenue de la République (squats de jeunes et d'un potentiel point de deal et squats de SDF générant de l'insalubrité) / le McDonald's / l'avenue de Paris / le métro ligne 13 (indésirables, livreurs Uber, vendeurs sauvette) /le parking sous-terrain Vallière (vol de catalyseurs) ; ➤ Les rassemblements provoquant des nuisances.
Moyens mobilisés	Ressources humaines conséquentes (présence visible et suivi judiciaire) et moyens matériels mis en exergue : PM annexe, mise en place de patrouilles VTT PN PM, développement de la vidéoprotection
Calendrier	Action quotidienne, en continu
Indicateurs de suivi	Remontées des usagers, riverains, relevé des données du logiciel métier, relevé d'informations
Indicateurs et procédure d'évaluation	Données statistiques

FICHE-ACTION 2

LUTTER CONTRE LES INCIVILITES

Axe	1
Intitulé fiche actions	LUTTER CONTRE LES INCIVILITES
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	Les comportements inciviques portent atteinte à notre cadre de vie et aux règles essentielles du bien vivre ensemble. Les incivilités peuvent également être à l'origine du sentiment d'insécurité.
Objectif général	Lutter contre les dépôts sauvages et la malpropreté urbaine, lutter contre les incivilités dans les parcs et jardins, lutter contre les nuisances animales et contre la maltraitance animale, lutter contre les infractions routières et les infractions des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), lutte contre les occupations illégales du domaine public, lutter contre le stationnement abusif
Objectifs opérationnels	Rappel des obligations légales de débroussaillage, assurer la surveillance des parcs et jardins, cimetière, assurer la capture des animaux domestiques errants, assurer la prévention routière dans écoles,
Cadre de référence	Code de l'environnement, Code de la sécurité intérieure, Règlement sanitaire départemental, arrêtés municipaux
Pilote	DPM
Partenaires	PN, Education nationale, Association, SACPA
Public/territoire cible	Tout public en général et particulièrement les propriétaires de chiens, les usagers de la VP, les enfants pour les actions préventives, etc.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">➤ Brigade Stationnement et Incivilités : lutte contre le stationnement gênant et très gênant, mise en place de la vidéooverbalisation, opérations de contrôle vitesse, application des arrêtés municipaux ;➤ Relevé des infractions ;➤ Mise en place de commissions de rappel à l'ordre ;➤ Mise en place d'une brigade de l'environnement ;➤ Mise en place des vacataires chargés de la traversée des passages piétons aux abords des écoles.
Moyens mobilisés	Ressources humaines conséquentes sur une présence 7/7 de 07h à 03h et moyens matériels mis en exergue <ul style="list-style-type: none">□ Mise en place de patrouilles VTT PN PM, développement de la vidéoprotection.
Calendrier	Actions du quotidien
Indicateurs de suivi	Remontées des usagers, riverains, relevé des données du logiciel métier, relevé d'informations.
Indicateurs et procédure d'évaluation	Données statistiques

FICHE-ACTION 3

ASSURER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Axe	1
Intitulé fiche actions	ASSURER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour les violences physiques crapuleuses, les investigations se heurtent notamment en matière de vols avec violences à une difficulté : la rapidité de fuite des auteurs d'infraction aux abords des stations de transports en commun couplée à une exploitation des images de vidéosurveillance parfois hasardeuse ; <input type="checkbox"/> Pour les violences physiques non crapuleuses (violences intra-familiales, comportements violents divers sur la voie publique, conflits de voisinage et altercations entre automobilistes), le taux d'élucidation est à 59,18 % en 2022, soulignant une forte mobilisation des services de police nationale ; Pour les violences sexuelles, le taux d'élucidation se maintient à plus de 60%, témoignant d'une dynamique judiciaire soutenue. Si les cambriolages sont en baisse, les chiffres des vols simples demeurent soutenus, phénomène compréhensible du fait de la présence de nœuds de transports. Une large part de la délinquance est d'itinérance ; <input type="checkbox"/> Le taux d'élucidation des vols simples a doublé, avoisinant les 47%, témoignant d'une réponse forte des services de police, à l'exemple des vols à l'étalage dont les commerçants sont victimes ; <input type="checkbox"/> Le taux d'élucidation des destructions et dégradations de biens est stable et démontre d'une constance de la réponse policière. Intervention ville de Chatillon : principaux phénomènes troublant la tranquillité publique ; <input type="checkbox"/> En 2022, la demande sociale de tranquillité et de sécurité publiques (courriers reçus, remontées via les instances d'échanges d'informations), ainsi que les faits constatés et observés par la PM sur le terrain et par les opérateurs de vidéoprotection montrent les phénomènes de délinquance suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atteintes aux personnes : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des phénomènes de vols / violences (vols à l'arrachée, roulotte) sur un secteur déterminé, secteur marqué par la vente à la sauvette : maison blanche -métro <input type="checkbox"/> Les abords des établissements scolaires connaissent des phénomènes d'alertes (ex : suspicion rixes) ➤ Atteintes aux biens : <ul style="list-style-type: none"> - Dégradations sur mobiliers urbains (faits ponctuels ou d'avp = 32 matériels et 19 corporels) ; - Incivilités liées à la propreté et à l'insalubrité (dépôts sauvages – non-respect arrêté encombrants) ➤ Atteintes à la tranquillité publique et incivilités : <ul style="list-style-type: none"> - Regroupements de jeunes et jeunes adultes dans et aux abords d'ensembles immobiliers (Vauban)=>252 interventions <input type="checkbox"/> Présences et nuisances générées par les sans domiciles fixes (consommation d'alcool, squats)

	Comportements inadaptés sur la VP (ivresse) => 43 interventions # 11 en 2021 et 13 en 2020 Rodéos => 6 interventions <input type="checkbox"/> Conflits et troubles de voisinage.
Objectif général	Assurer le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité, de la salubrité publiques
Objectif opérationnels	Renforcer le lien police population en multipliant les actions de proximité afin de permettre les remontées d'informations,
Cadre de référence	Code sécurité intérieure, exécution des arrêtés de police
Pilote	DPM
Partenaires	PN, services internes et externes
Public/territoire cible	Tout public
Modalités de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Installation d'un nouveau conseil local de sécurité et de prévention avec trois groupes spécialisés ; <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un radar mobile pour effectuer des contrôles de vitesse. • Présence de la Police Municipale sur les marchés pour des opérations de prévention (opération tranquillité vacances, sensibilisation pour lutter contre les cambriolages...), mise en place de la brigade VTT PM et plus récemment patrouille VTT conjointe avec la PN pour lutter contre les rixes, vols à l'arrachée etc. ; <input type="checkbox"/> Présence d'un policier municipal par conseil de quartier ; <input type="checkbox"/> Mise en place de moyens destinés à la lutte contre la délinquance en renforçant la synergie avec le Parquet (Cellule judiciaire du traitement de la Délinquance – février 2022 / Groupe de Partenariat Opérationnel) ; <input type="checkbox"/> Actions de proximité (actions de prévention cambriolages, vols ...à l'égard des séniors, action de prévention routière auprès des écoliers) ; <input type="checkbox"/> Lutte contre les cambriolages (réunions de partenariat avec la PN à échéance régulière – mise en place d'un maillage avec la population) ; <input type="checkbox"/> Equipement des agents avec des caméras individuelles (sécuriser les interventions, prévention des incidents, constat des infractions, collecte de preuve et poursuite des auteurs, formation et pédagogie des agents) ; <input type="checkbox"/> Poursuite de la professionnalisation des agents (stages auprès des partenaires privilégiés dans le cadre des formations – Centre Flora Tristan, commissariat de Montrouge, services sociaux etc.).
Moyens mobilisés	Ressources humaines conséquentes sur une présence 7/7 de 07h à 03h et moyens matériels mis en exergue : mise en place de patrouilles VTT PN PM, développement de la vidéoprotection
Calendrier	Actions du quotidien
Indicateurs de suivi	Remontées des usagers, riverains, relevé des données du logiciel métier, relevé d'informations
Indicateurs et procédure d'évaluation	Données statistiques

FICHE-ACTION 4

PREVENIR LES RIXES ET LES PHENOMENES DE BANDES

Axe	4
Intitulé fiche actions	PREVENIR LES RIXES ET LES PHENOMENES DE BANDES
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	Multiplication des rixes entre jeunes mineurs - rivalités de quartiers (Châtillon / Clamart, Chatillon / Bagneux ...), culture de bandes, privatisation du territoire, évolution de la gravité de la violence
Objectif général	Maintien du bon ordre et de la tranquillité et sécurité publique
Objectifs opérationnels	Anticiper les regroupements, rixes par la remontée d'informations, création d'une boucle d'échanges intercommunales et interservices réactive et actualisée, mise en place de surveillances, patrouilles et rondes dynamiques PN PM sur les différentes communes (ex : Lycée Jacques Monod, collèges de la Commune etc.).
Cadre de référence	Code de sécurité intérieure, CLSPD
Pilote	CLSPD
Partenaires	PN, parquet (GLTD), Education nationale, Service Prévention et citoyenneté, CLSPD, Préfecture via le plan d'action départemental, Service jeunesse
Public/territoire cible	Jeunes, parents, usagers DP
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réactivation des CCDF => dispositif complémentaire avec la Commission de rappel à l'ordre, en revanche cela implique également un dispositif de suivi et d'accompagnement à la parentalité ; ➤ Réflexion en cours sur la création d'un PAEJ dans la ville, soutien à l'adolescence et aux difficultés parentales. La rixe/ phénomène de bande étant une conséquence d'une difficulté d'appartenance ; ➤ Signature entre le Procureur et les Maires d'une convention de rappel à l'ordre => protocole signé le 05 février 2021 ; ➤ Désignation d'un référent bande pour la Préfecture = > désignation validée le 27 avril 2021 ; ➤ Développement d'un maillage de vidéo protection à proximité des établissements scolaires relié aux commissariats locaux et signature de conventions entre PM et PN pour faciliter la transmission d'images => projet d'extension en cours mené avec le Commissaire de Montrouge – travaux GC en cours ; ➤ Elaboration en continu d'une cartographie détaillée et partagée des lieux de rixes => échanges bi mensuels de la Directrice de PM avec le Commissaire de Montrouge et les responsables opérationnels du commissariat de proximité ; inscription systématique à l'ordre du jour des CLSPD de la thématique « rixes de jeunes » ; information préalable des partenaires en cas de transfert d'un élève exclu d'un établissement pour des manquements à la discipline ; ➤ Actions de sensibilisation des jeunes sur la thématique de la gestion des pulsions et actions de sensibilisation des parents sur l'identification des signaux faibles et les réponses à apporter.

Moyens mobilisés	Effectifs PN et PM en présence visible et dissuasive, caméras de vidéoprotection et caméras bailleur, Service Prévention et Citoyenneté, échanges avec le Service jeunesse, médiateurs
Calendrier	Actions du quotidien
Indicateurs de suivi	Données chiffrées, remontées des établissements scolaires
Indicateurs et procédure d'évaluation	Statistiques

FICHE-ACTION 5

CONDUITES A RISQUE ET SECURITE ROUTIERE

Axe	1
Intitulé fiche actions	CONDUITES A RISQUE ET SECURITE ROUTIERE
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	Conduites imprudentes (vélos, scooter, EDPM, auto, moto cross), consommation alcool, produits stupéfiants, protoxyde d'azote
Objectif général	Sensibiliser le public visé sur la définition d'une conduite à risques, les risques et conséquences,
Objectifs opérationnels	
Cadre de référence	Code de la route - CSI
Pilote	CLSPD
Partenaires	Service prévention et citoyenneté - éducation - commissariat de police - partenaires CLSPD (ACTION JEUNES club de Prévention)
Public/territoire cible	Tous publics - priorisation action jeunesse
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Acquisition d'un radar mobile en juin 2021➤ 150 opérations de contrôle vitesse➤ 247 infractions relevées (stop, feu rouge, casque, téléphone, vitesse etc.)➤ 6 procédures pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique➤ 2400 verbalisations au code de la route / 116 placements en fourrière-- intervention systématique pour identifier les auteurs des conduites à risques, remontées d'informations au commissariat, exploitation des caméras de vidéoprotection - suivi judiciaire - échange entre les collectivités sur l'évolution de la situation
Moyens mobilisés	Vidéoprotection - outils de verbalisation ; Médiation : développer les actions de médiation innovantes et spécifiques ex : médiation nomade
Calendrier	Plan annuel
Indicateurs de suivi	
Indicateurs et procédure d'évaluation	Nombre d'articles/parutions : supports de communication mis en place - Nombre d'actions participatives avec les habitants

FICHE-ACTION 6

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Axe	2
Intitulé fiche actions	PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	<p>Au regard des conséquences psychologiques économiques et sociales des violences sur les victimes et leurs enfants, l'éducation à l'Egalité entre les femmes et les hommes reste aujourd'hui un enjeu majeur dans la prévention des violences.</p> <p>Agir dès le plus jeune âge permet une anticipation des problématiques futures mais aussi un espace de paroles, d'échange et de réflexion. Cette prévention doit s'inscrire tout au long du développement et de la construction de celui-ci : de l'enfance jusqu'au jeune adulte.</p> <p>La formation et l'information des professionnels susceptibles d'intervenir auprès des femmes victimes de violence sont déterminantes dans la suite du parcours et la prise en charge de la victime. Déconstruire des croyances, adapter sa réponse, orienter et identifier la problématique sont des axes incontournables et sécurisants dans la prise en charge des professionnels.</p>
Objectif général	Sensibiliser et accompagner les publics en matière de prévention et d'informations au travers d'actions de proximité
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des dispositifs de prévention pour sensibiliser et informer dès le plus jeune âge sur la notion de respect, d'égalité et de lutte contre les violences/impliquer les professionnels encadrants. - Mettre en place des dispositifs de prévention pour sensibiliser et informer un public large avec informations des ressources mises à disposition des personnes concernées - Renforcer et coordonner la démarche partenariale : communale, départementale et associative
Cadre de référence	CLVSS
Pilote	Service Prévention et citoyenneté- Coordinatrice CLSPD-CCAS
Partenaires	Centre Flora Tristan-CNFPT- Service Education- Partenaires CLSPD
Public/territoire cible	Agents -tout public
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formations pour tous les agents de la Commune : <ul style="list-style-type: none"> - Prévention sur le harcèlement au travail et les comportements sexistes. Elles permettent de comprendre le phénomène de sexisme au travail ainsi que de connaître le cadre législatif et réglementaire des violences sexistes et sexuelles (harcèlement sexuel, agissement sexiste, agression sexuelle). Enfin elles apprennent à prévenir et réagir face à des violences sexistes et sexuelles au travail. Elle a lieu chaque 8 mars. - Formation sur l'accueil des femmes victimes de violences. Elle permet de prendre conscience de l'ampleur du phénomène, d'identifier les principaux mécanismes des violences dans le couple et leurs impacts, d'adapter sa posture professionnelle aux violences dans le couple, de connaître le cadre légal et de savoir s'en référer. Enfin elle permet d'identifier les ressources partenaires et savoir orienter et est à destination des agents dont les missions sont liées à

	<p>l'accueil du public notamment les agents de la Police Municipale, les agents du CCAS et les managers et encadrants.</p> <p>Dans l'action quotidienne, la Police Nationale, le CCAS et la Commune ont permis de mettre en place les bons taxis et les nuitées d'hôtels pour mettre la victime à l'abri et soutenir la démarche de plainte.</p> <p>Dans cette seconde étape, des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au sein du CCAS tous les jeudis. Spécialisés dans le droit des personnes, le droit de la famille, la procédure civile, le droit pénal la procédure pénale, les juristes vous informent, vous accompagnent, en prenant en compte la globalité de votre situation et vous orientent vers les professionnelles et professionnels spécialisés si besoin. Un accompagnement juridique mais aussi et surtout humain.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une carte munie d'un QR code à l'attention des usagers et des agents d'accueil pour une orientation pertinente et cohérente avec les formations engagées. ➤ Des actions visant à promouvoir l'émancipation, l'autonomie et l'insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 projets « TOUTES EN S'ELLES » qui promeut l'usage du vélo par les femmes et « ESTIME DE SOI, LA CLEF DE LA REUSSITE » (partenariat avec Institut RANDSTAD). ➤ Un groupe de réflexion « ensemble pour les châillonnaises » a aussi été créé pour réfléchir la place des femmes dans notre ville, coconstruire les programmes de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre et de la journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars et organisaient des marches exploratoires. <p>Enfin à chaque instant, il faut sensibiliser au travers d'expositions, de débats, de rencontres, d'ateliers pour les parents pour informer et parler de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La relation au corps, le cyberharcèlement et du harcèlement à l'école ; ✓ La santé et les droits des femmes avec la présence du bus santé femmes ; ✓ Le sport au féminin : tous les sports accessibles aux femmes ; ✓ Comment pouvoir se défendre et appréhender le harcèlement de rue : initiation à la self-défense ; ✓ Dans les centres de loisirs où des ateliers permettent aux enfants d'accéder aux notions de mixité et d'égalité filles garçon ; ✓ Théâtre tout public (ex : contes à rebours Typhaine D).
Moyens mobilisés	Service Prévention et Citoyenneté-Centre Flora Tristan-Partenaires-Tissu associatif-CLSPD
Calendrier	25 Mars et 25 Novembre de chaque année actions mensuelles et quotidiennes Espace Femmes
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions mise en place dans l'année
Indicateurs et procédure d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Supports diffusés ➤ Actions proposées aux usagers ➤ Bilans des actions de prévention et bilan des actions de formation

FICHE-ACTION 7

INSCRIRE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEURS ENFANTS DANS UN PARCOURS IDENTIFIE

Axe	2
Intitulé fiche actions	INSCRIRE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEURS ENFANTS DANS UN PARCOURS IDENTIFIE
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Besoin de renforcer la protection et l'accès des victimes de violences et de leurs enfants dans le parcours judiciaire et dans le maillage communal ; ➤ Besoin de coordonner le parcours de sortie des violences : la prise en charge psychologique, sociale et économique de victimes et enfants est essentielle pour se reconstruire, soigner les traumatismes et les aider à s'engager dans un parcours de sortie des violences ; ➤ Besoin de mieux identifier les structures ressources et les dispositifs de prise en charge. <p>Cependant, toutes les femmes victimes n'accèdent pas à cette prise en charge.</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter les démarches des victimes et leur accès aux services spécialisés favorisant ainsi le parcours de sortie des violences.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le(s) parcours d'accompagnement, de prise en charge et de sortie des victimes de violences et de leurs enfants ; ➤ Renforcer l'information et l'accès au droit des victimes : renforcer l'information et l'accès à l'accompagnement spécialisé ; ➤ Faciliter le constat médico-légal de violences subies ; ➤ Assurer la mise à l'abri d'urgence des victimes de violences ; ➤ Agir en faveur de la prévention de la violence et de la réduction des risques et de la sécurité des enfants sur la commune ➤ Faciliter l'entrée des victimes de violences dans le parcours judiciaire et les inciter à porter plainte ; ➤ Faciliter le retour à l'emploi et l'accès à la formation ; ➤ Faciliter la prise en charge psychologique immédiate et à long terme des victimes (PMI, CMP, ASE...) ; ➤ Faciliter le parcours d'accès au logement des victimes et fluidifier le parcours d'hébergement.
Cadre de référence	CLVSS- Code civil
Pilote	Service Prévention et citoyenneté-Coordinatrice CLSPD-CCAS
Partenaires	Centre Flora Tristan-Groupe de travail CLSPD-CIDFF-115-Police Nationale et Municipale-bailleurs sociaux-Justice
Public/territoire cible	Tous les administrés et Victimes de Violences et victimes collatérales

Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un soutien psychologique, soutenir la fonction parentale, favoriser l'accès au droit par la création de partenariat avec des dispositifs existants ; ➤ Mettre en place une permanence de proximité sur la commune du Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ; ➤ Améliorer la prise en charge sociale, économique des victimes : Prise en charge renforcée par le CCAS (travailleurs sociaux) et le pôle social départemental (cheque alimentation ...) ; ➤ Renforcer la protection de l'enfance : La Ville de Châtillon engage une réflexion dans le cadre du titre obtenu en 2021 « ville amie des enfants » ; ➤ Mise en fonction d'un dispositif d'urgence permettant aux victimes d'avoir une réponse immédiate face aux violences tel qu'un dispositif de bons taxis : transport des victimes vers l'Unité Medico judiciaire (UMJ) de Garches pour le constat et la certification des jours d'ITT induits prise en charge par le CCAS d'une ou deux nuitées dans un hôtel ; ➤ Procédure pour les Elus d'astreinte ; ➤ Réaliser des outils d'accompagnement, d'orientation et d'information : Des fiches réflexes de conduite à tenir en cas de faits de violence (réactions à avoir, démarches à suivre, mesures à mettre en place, etc..) à l'attention du personnel amené à accueillir/(inter) agir auprès des victimes (police municipale/agents d'accueil...) : <ul style="list-style-type: none"> - Un guide d'orientation pour tout public ✓ Sur les dispositifs territoriaux et nationaux (plateforme nationale) ; ✓ Sur les structures et dispositifs présents sur la commune. ➤ Mettre en place un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle : créer un partenariat avec les dispositifs de garde ponctuelle des enfants des victimes tel que le dispositif d'accompagnement à la recherche d'emploi/insertion professionnelle (Espace Femmes, CCAS, candidatures de proximité (villes, VALLEE sud emploi ...) ; ➤ Consolidation et renforcement des actions relatives à l'hébergement et au logement des femmes victimes de violences sur la commune Victimes hébergées dans la commune.
Moyens mobilisés	Service Prévention et citoyenneté-Groupe de travail CLSPD-115-Police Nationale et Municipale-CIDFF (+soutien psychologique sur la Ville de Clamart) -CCAS
Calendrier	Actions quotidiennes
Indicateurs de suivi	Nombre de victimes
Indicateurs et procédure d'évaluation	Nombres de victimes et de procédures mises en place (Données qualitatives) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mises à l'abri ✓ En parcours de sortie

FICHE-ACTION 8

MOBILISER LES PROFESSIONNELS VERS UNE DEMARCHE MULTI PARTENARIALE

Axe	2
Intitulé fiche actions	MOBILISER LES PROFESSIONNELS VERS UNE DEMARCHE MULTI PARTENARIALE
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	<p>Un travail partenarial réunissant police justice, services sociaux et médicaux, associations spécialisées et services municipaux autour de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes est mené depuis plusieurs années. Il s'agit de partager le cadre commun d'intervention : ainsi des formations pluridisciplinaires, des journées interprofessionnelles ont été organisées ; une brochure présentant les ressources locales et spécialisées a été diffusée auprès des différents professionnels. Il s'agit également de faciliter les démarches des victimes et leur accès aux services spécialisés et favoriser ainsi la sortie des violences. Au-delà de l'engagement des institutions sur ce sujet, et de la complémentarité des rôles de chacun sur le terrain, il a été constaté l'isolement des professionnelles face à des situations complexes. Il est donc important de soutenir les professionnels dans leurs pratiques afin de leur permettre de repérer, d'orienter et ainsi d'encourager les femmes dans leurs démarches pour la sortie des violences.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Besoin de renforcer le maillage partenarial de lutte et de prise en charge des violences telles que : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les professionnels en contact avec les victimes ✓ Les Associations ✓ Les administrations territoriales, judiciaires, sociales et de santé publique
Objectif général	Renforcer les actions et le réseau des professionnels pour le repérage, l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'efficacité de la politique locale de lutte contre les violences grâce aux remontées par les professionnels du réseau des disfonctionnements et des améliorations qui sont nécessaires. ➤ Avoir une vision globale et précise du fonctionnement de tous les services acteurs du territoire en matière de prévention et de lutte contre les violences : mieux articuler les réponses que les professionnels peuvent apporter et le déploiement des dispositifs ; ➤ Soutenir les professionnels dans leurs pratiques
Cadre de référence	
Pilote	Service Prévention et Citoyenneté-Groupe de travail CLSPD-coordinatrice CSLPD-CCAS
Partenaires	Justice, Police Nationale et municipale, Associations intervenant au niveau local, Associations d'aide aux victimes, associations spécialisées, Education Nationale, Bailleurs, Ville, SPIP, professionnels de santé, structures départementales (ASE, PMI, Centre de santé Sexuel)
Public/territoire cible	Les professionnels
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Articuler les liens entre professionnels : Communiquer sur la fiche reflexe, les dispositifs mis en place dans la commune (bons taxis, nuit d'Hotels...) et ceux du territoire ; ➤ Créer un annuaire sur les dispositifs existants.
Moyens mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des groupes de travail thématiques autour des dispositifs mis en place (convention pour le relogement des femmes victimes de violences, bons taxis, etc...) afin d'assurer leur déploiement et leur suivi ; ➤ Mettre en place un groupe de travail sur des situations complexes.

Calendrier	Annuel
Indicateurs et procédure d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de réunions ; ➤ Nombre d'affaires faisant l'objet d'une procédure ; ➤ Nombre de femmes relogées ; ➤ Les outils et dispositifs mis en place par le réseau.

FICHE-ACTION 9

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Axe	3
Intitulé fiche actions	LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	<ul style="list-style-type: none">➤ Depuis 2017, la lutte contre le harcèlement à l'école a été constamment renforcée pour faire face à la multiplication des situations de harcèlement. Aujourd'hui, selon les enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 15 % des collégiens déclarent s'être sentis harcelés au cours d'une année scolaire, un collégien sur cinq a été victime d'au moins un acte de cyberviolence de façon répétée et 6,7 % des collégiens déclarent être victimes de plusieurs formes de violences de façon répétée. <p>Au cours des ateliers d'accompagnement à la parentalité et des échanges lors des conseils d'écoles, le constat sur la commune est sans équivoque :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les parents évoquent l'absence de soutien psychologique, autant pour les élèves que pour les parents. Ils soulignent que la liste d'attente auprès des psychologues privés est intenable au regard des symptômes de leurs enfants (insomnies, maladies psychosomatiques, absence de lieu d'écoute). L'absence de soutien au sein des établissements accentue leur désarroi ;➤ La problématique apparaît de plus importante et les situations de harcèlement sont très nombreuses, touchant différents établissements de classe primaire et collèges de la commune ;➤ Les parents ont besoin de pouvoir parler, être écoutés et avoir des pistes pour agir. La souffrance des parents et leur limite d'action sont largement évoquées ;➤ La question est prégnante dans les conseils d'écoles.
Objectif général	Lutter contre le harcèlement scolaire avec des actions de prévention et de formation du personnel agissant sur l'environnement de l'enfant
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">➤ Détecter les cas de harcèlement et offrir aux victimes et à leur familles un parcours ciblé et balisé➤ Former les agents de la Commune qui seront amenés à mener des actions de sensibilisation
Cadre de référence	Plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire-loi du 02 mars 2022
Pilote	Comité pilotage CLSPD (Education Nationale, Services départementaux, Service Prévention citoyenneté, Laure Auboiron, professionnels annexes (infirmières, psychologues...))
Partenaires	Partenariats externes-Education nationale
Public/territoire cible	Professionnels et parents

Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un comité de pilotage CLSPD mobilisant les partenaires et les professionnels pour mettre en place : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un diagnostic sur les besoins ; ✓ Une cohérence et une pertinence des actions engagées sur le territoire notamment avec le plan PHARE. ➤ Doter la commune d'un plan de prévention structuré et efficient en complémentarité avec le Plan Phare des différents établissements scolaires e la commune : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la sécurité et le bien-être des élèves et de leur parent ; ✓ Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques ; ✓ Former les agents de la Commune ; ✓ Garantir une prise en charge des parents et des enfants ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers de parentalité mis en place régulièrement sur le territoire ○ Création d'un Point écoute sur le territoire (parents, élèves, professionnels) encadré par une psychologue, garantissant un entretien individualisé.
Moyens mobilisés	Services départementaux-Service Prévention et citoyenneté
Calendrier	Annuel et mensuel
Indicateurs de suivi	Statistiques
Indicateurs et procédure d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de participants ➤ Nombre d'actions ➤ Nombre de réunions ➤ Outils et dispositifs mis en place

FICHE-ACTION 10

APPREHENDER ET PROTEGER NOS JEUNES DES RESEAUX SOCIAUX

Axes	3
Intitulé fiche actions	APPREHENDER ET PROTEGER NOS JEUNES DES RESEAUX SOCIAUX
Type de prévention	SITUATIONNELLE/SOCIO-EDUCATIVE PRIMAIRE/SECONDAIRE/TERTIAIRE
Constats/Problématiques	<p>L'utilisation des médias sociaux dès l'adolescence aurait un effet bénéfique en améliorant la communication ainsi que les liens sociaux et même les compétences techniques. Les médias sociaux feraient même partie du processus de socialisation. De plus, ils offrent l'opportunité d'apprendre différemment. Il semblerait que plusieurs écoles utilisent les blogues comme outil d'enseignement et l'on remarquerait plusieurs effets bénéfiques sur l'apprentissage des jeunes comme une amélioration de l'expression écrite et le développement de la créativité. Enfin, les médias sociaux sont une source d'information illimitée et ils sont un moyen pour les adolescents notamment de trouver des réponses à leurs interrogations.</p> <p>Cependant, l'utilisation des médias sociaux peut cependant comporter des risques, les jeunes ont parfois du mal à se limiter et peuvent aussi être influencés par les pairs. La vie privée est, dans certains cas, atteinte car les jeunes utilisateurs ne sont pas assez vigilants sur les photos, messages, vidéos qu'ils publient. Aucun retour en arrière n'est possible, ce qui est mis en ligne, reste en ligne. Les jeunes qui manquent de prudence dans le type d'information qu'ils transmettent pourraient se voir confrontés à divers problèmes, notamment lorsque viendra le temps de trouver un emploi.</p> <p>Les principaux dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cyberintimidation ou cyberharcèlement : menaces, insultes, envoi de photos obscènes ou choquantes, rumeurs, tags sur des photos. • La cyberdépendance appelée aussi cyberaddiction serait un trouble psychologique entraînant un besoin irrésistible et obsessionnel d'utiliser internet • L'abus sexuel • Le vol à l'identité numérique <p>De nombreuses plateformes de médias sociaux demandent à leurs utilisateurs d'avoir au moins 13 ans, voire 16, mais en réalité, les enfants, encore écoliers, y inscrivent déjà leur profil, sous l'œil plus ou moins vigilant de leurs parents et parfois à leur insu. Quelques chiffres pour saisir l'ampleur du phénomène. Un enfant entre 7 et 12 ans passe en moyenne 5h30 par jour devant un écran. Il existe 5,4 milliards de faux comptes sur les réseaux sociaux. 68% des enfants accèdent à des contenus inappropriés et 40% des élèves disent avoir été victimes de cyber harcèlement.</p>
Objectif général	Informier et sensibiliser les publics sur les pratiques des réseaux sociaux
Objectif opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les jeunes aux risques et déviances en mettant en place des actions multi partenariales avec les acteurs de terrain : Harcèlement et cyberharcèlement, sexting, trolling, prédation, hypersexualisation... et y aborder les relations sociales ; ➤ Maitriser les applications et leurs paramètres : accompagner les jeunes dans leurs pratiques (apprivoiser les écrans, protéger sa vie privée, droit ...) ; ➤ Prévenir des conduites à risques / addictives en maitrisant ses temps d'usage et adopter une bonne hygiène numérique ; ➤ Prévenir et informer sur les comportements abusifs et excessifs et leurs conséquences (alimentation, isolement social ...) ; ➤ Mettre en exergue les notions de narcissisme et d'estime de soi ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les professionnels et les accompagner dans leurs pratiques en créant des espaces via des conférences avec les professionnels susceptibles d'intervenir dans un environnement direct avec le public ; ➤ En agissant, orientant et accompagnant via un corpus commun d'information ➤ Assurer la cohérence des actions de sensibilisation : créer une synergie multi partenariale ➤ Accompagner une démarche d'aide à la parentalité en mettant en place des tables rondes de parentalité : différents groupes de parole dans les établissements de la commune : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la compréhension des pratiques et enjeux sur la vie sociale de leur enfant, positionnement éducatif ;
Cadre de référence	CLSPD- Loi du 07 Juillet 2023
Pilote	Service Prévention et Citoyenneté-Coordinatrice CLSPD
Partenaires	Police nationale et municipale-Service Jeunesse- Service Education-partenaires externes
Public/territoire cible	Tout public et professionnels
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conférences inter professionnelles <p>Une conférence en groupe inter-catégoriels de la communauté éducative à travers une conférence (40 personnes/groupe) sera dispensée via le partenaire pressenti (« Open », Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique) ainsi qu'aux service de la Ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des actions de sensibilisation dans les écoles et les collèges de la ville ; ➤ Des actions par les personnels formés seront menées dans les classes ; ➤ Des actions d'information et de sensibilisation sur l'Education aux dangers du numérique seront réalisées à destination des familles de la commune de Châtillon à travers plusieurs modalités possibles (Groupes de paroles/ ateliers d'accompagnement à la parentalité : <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 ateliers de parentalité mis en place : deux au collège et deux au sein de la Commune : ✓ Mieux comprendre pour mieux accompagner aux usages d'internet et des réseaux sociaux ; ✓ Mon enfant et les écrans : Guider et protéger.
Moyens mobilisés	Service prévention et citoyenneté-Coordinatrice CLSPD- Education Nationale-Service Jeunesse-Police Nationale et Municipale
Calendrier	Annuel
Indicateurs de suivi	Statistiques des participations
Indicateurs et procédure d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de participants ➤ Nombre d'actions ➤ Nombre de réunions ➤ Outils et dispositifs mis en place

5. LES OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2024-2026

Fiches actions	N°	Perspectives
Lutter contre les incivilités	2	➤ Extension du dispositif de vidéoprotection et renforcer leur fiabilité
Lutter contre les incivilités	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renfort des conventions partenariales avec le Parquet : transaction municipale (lutte contre certains types d'infractions – dépôts sauvages 5^{ème} classe, dégradations d'un bien communal etc) ; ➤ Réorganisation de la brigade verte – vers une brigade de l'environnement.
Assurer la tranquillité publique	3	➤ Poursuite de la professionnalisation des agents (stages auprès des partenaires privilégiés dans le cadre des formations – Centre Flora Tristan, commissariat de police, services sociaux etc.)
Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes	6 et 7	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le partenariat avec : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les bailleurs sociaux ✓ Le Centre Flora Tristan ✓ Les services départementaux ; ➤ Poursuite des actions de formation des agents ; ➤ Poursuivre les dispositifs de réinsertion professionnelles pour les femmes victimes de violences ; ➤ Renforcer l'accompagnement par un maillage territorial balisé.
Conduites à risque et sécurité routière	5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observatoire des quartiers en lien avec les conseils de quartier et les administrés, mise en place d'une procédure de veille ; ➤ Renforcer le partenariat avec le club Prevention ACTION JEUNES, acteur incontournable sur le territoire.
Lutter contre le harcèlement scolaire	9	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation d'un référent Harcèlement Police municipale ; ➤ Poursuite des sensibilisations auprès des agents des écoles de la commune ; ➤ Renforcer le point Ecoute ; ➤ Multiplier les actions de parentalité ; ➤ Former et sensibiliser les agents (sport) et associations sportives, ATSEM, éducateurs sur le territoire.



VILLE DE
Châtillon